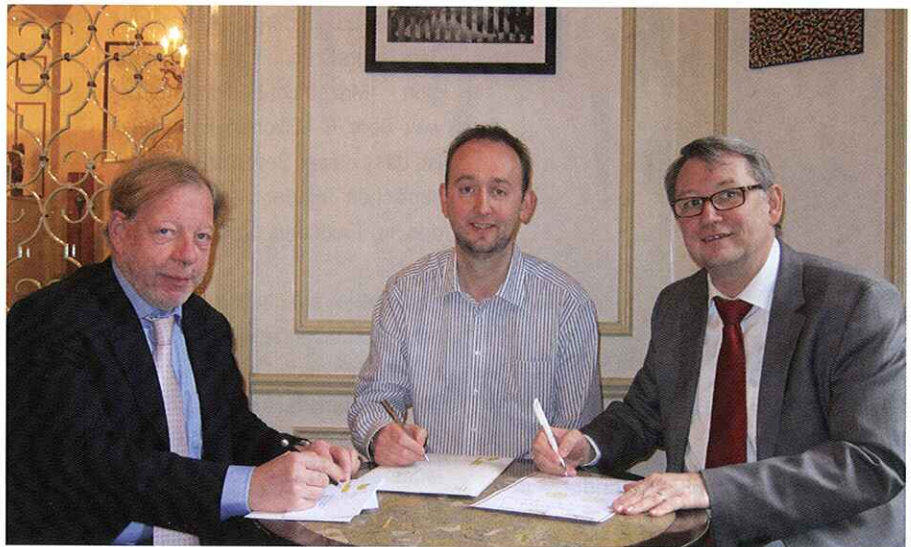


Convention dans le domaine de l'hygiène alimentaire

Il y a quelques jours, les représentants de l'Horesca ont signé une convention avec la société HACCP Consult. Le but de ce partenariat est de permettre à nos membres de profiter de services et de formations dans le domaine de l'hygiène alimentaire à des prix attractifs et de mettre sur pied une collaboration dans le domaine de l'information.



Alain Rix, Cédric Jacques et François Koepp

Alain Rix, président de notre fédération et François Koepp, secrétaire général se sont dits satisfaits de cette convention qui apporte un réel plus à nos membres qui rappelons-le profitent déjà d'une remise de 20 % auprès de la Sacem, de tarifs avantageux chez Editus, d'une consultation juridique auprès d'un avocat financée par l'Horesca, etc.

L'accord avec HACCP-Cosult prévoit la possibilité aux exploitants de café de réaliser un état des lieux pour la somme forfaitaire de 145€ hTVA. Pour les restaurateurs, ce service est facturé 195€. La société HACCP Consult vient sur place, contrôle, analyse la situation et établit un document clair et lisible qui décrit

la situation de l'entreprise avec ses points faibles dans le domaine de l'hygiène tout en proposant des solutions aux problèmes les plus importants.

Outre ce service d'état des lieux, les membres de l'Horesca profitent d'une remise de 5% sur les services d'audit et de consulting auprès de la société HACCP Consult ainsi que d'une remise de 10% sur toutes les formations dispensées par la société Prisma Formations.

Lors de la signature de l'accord, ces deux sociétés étaient représentées par Cédric Jacques alors que pour notre fédération ce sont François Koepp et Alain Rix qui ont signé la convention.

